

HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE L'ÉCOLE

Le secrétariat de l'école sera ouvert de : 8 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 00

HORAIRE DE LA JOURNÉE

Préscolaire		Primaire	
7 h à 8 h 35	<i>Service de garde</i>	7 h à 8 h 25	<i>Service de garde</i>
8 h 35 à 8 h 40	<i>Accueil</i>	8 h 25 à 8 h 35	<i>Surveillance</i>
8 h 40 à 12 h	<i>Classe</i>	8 h 35 à 8 h 40	<i>Accueil</i>
12 h à 12 h 05	<i>Déplacement</i>	8 h 40 à 10 h 40	<i>Classe (périodes 1 et 2)</i>
12 h 05 à 13 h 20	<i>Dîner</i>	10 h 40 à 10 h 43	<i>Déplacement</i>
		10 h 43 à 10 h 58	<i>Récréation</i>
13 h 20 à 13 h 25	<i>Accueil</i>	10 h 58 à 11 h	<i>Déplacement</i>
		11 h à 12 h	<i>Classe (période 3)</i>
13 h 25 à 14 h 53	<i>Classe</i>	12 h à 12 h 05	<i>Déplacement</i>
		12 h 05 à 13 h 20	<i>Dîner</i>
14 h 53 à 14 h 58	<i>Déplacement</i>	13 h 20 à 13 h 25	<i>Accueil</i>
		13 h 25 à 14 h 25	<i>Classe (période 4)</i>
14 h 58 à 17 h	<i>Service de garde</i>	14 h 25 à 14 h 28	<i>Déplacement</i>
		14 h 28 à 14 h 43	<i>Récréation</i>
		14 h 43 à 14 h 45	<i>Déplacement</i>
		14 h 45 à 15 h 45	<i>Classe (période 5)</i>
		15 h 45 à 15 h 50	<i>Déplacement</i>
		15 h 50 à 16 h	<i>Surveillance autobus</i>
		16 h à 17 h	<i>Service de garde</i>

Coordonnées du Service de garde

Téléphone : 819-503-8029
 sdg-Apprentis-Sages@cssd.gouv.qc.ca

Chers élèves, chères élèves,

C'est avec un immense plaisir que les membres du personnel vous souhaitent une bonne année scolaire !

Dans un esprit de bienveillance, d'engagement et de plaisir, nous vous souhaitons la bienvenue à l'école des Apprentis-Sages. Nous espérons que vous y trouverez tous les outils nécessaires à votre réussite. Le personnel de l'école est présent chaque jour pour vous offrir un enseignement de qualité et tout le support dont vous avez besoin. N'oubliez pas qu'ensemble (votre famille, vous et le personnel), nous travaillons tous très fort pour que vous y développiez un sentiment d'appartenance. *Les Apprentis-Sages pour tous et par tous les moyens !*

Nous vous proposerons des projets passionnants qui favoriseront votre goût d'apprendre et de découvrir le monde. Nous continuerons de porter une attention particulière à la maîtrise et à la qualité du français. Nous voulons développer votre sens des responsabilités et nous vous proposerons des moyens concrets pour mieux réfléchir aux impacts de vos paroles et de vos gestes. Avec l'aide de vos parents et des autres adultes de la communauté, nous vous soutiendrons dans vos apprentissages, vers le chemin de votre réussite éducative.

Nous comptons aussi sur votre engagement afin d'adhérer à notre système de soutien au climat pacifique en adoptant un comportement positif exempt de toute forme de violence ou d'intimidation.

Comme vous le voyez, nous nous engageons à vous accompagner toute l'année. En retour, nous souhaitons que vous aussi vous nous engagiez. Nous attendons de vous, que vous accomplissiez au fil des jours le travail demandé et que vous prêtiez, aux activités scolaires, toute l'attention et l'implication que nécessite le succès de l'année qui vient.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire pendant laquelle le plaisir d'apprendre et de réussir sera au rendez-vous. Ce sera un privilège pour nous de vous accompagner tout au long de l'année scolaire.

Bonne rentrée scolaire 2025-2026!

Toute l'équipe de l'école

NOTRE PROJET ÉDUCATIF

Notre mission : *Nous sommes ici pour que chaque enfant vive des réussites dans un environnement sécurisant et harmonieux afin qu'il développe une confiance en lui dans sa vie de tous les jours et future.*

Nos 3 valeurs : Bienveillance
Engagement
Plaisir

Notre vision : *Nous souhaitons être une école bienveillante où les élèves s'engagent dans leurs apprentissages par des projets significatifs afin de stimuler leur curiosité et leur créativité.*

INFORMATIONS IMPORTANTES

Dates importantes

Assemblée générale : Mercredi, le 10 septembre à 19h

Rencontres de parents pour le début de l'année scolaire: Préscolaire et classes d'accueil: 26 août à 16h

1^{er} cycle : 27 août à 16h30

2^e cycle : 27 août à 17h30

3^e cycle : 11 septembre à 18h

Communications officielles : Première communication - 15 octobre

1^{er} bulletin et rencontre de parents (pour tous) – 19 et 20 novembre

2^e bulletin et rencontre de parents (convocation) – 25 et 26 février

3^e bulletin - 26 juin

ABSENCES ET RETARDS DES ÉLÈVES

Absence : La direction de l'école, avec l'aide des enseignants et de la secrétaire, est responsable du contrôle des absences et des retards. Les parents ont la responsabilité d'aviser l'école de toute absence via les choix suivants : **Mozaïk Portail Parents** ou à l'enseignant de l'enfant par courriel ou en écrivant une note dans l'agenda de l'élève ou en téléphonant **au secrétariat de l'école avant 8h30 au 819-503-5058 ou par courriel à l'adresse suivante : apprentis-sages@cssd.gouv.qc.ca**. Si l'enfant fréquente le service de garde, il faut également téléphoner pour avertir de l'absence au 819-503-8029.

Retard : Chaque minute de classe est importante pour votre enfant, et ce, de la maternelle à la fin de son cheminement scolaire. Il est important d'être vigilant, car ceci pourrait affecter le rendement scolaire de votre enfant qui, dans certains cas, devra reprendre les travaux non effectués.

COMMUNICATION ÉCOLE-MAISON

L'utilisation de l'agenda ou toute autre plateforme choisie par l'enseignant est le meilleur moyen de communiquer avec l'enseignant de votre enfant. Prendre note que nos enseignants n'ont pas de poste téléphonique personnel. Or, pour tout autre questionnement, vous êtes priés de téléphoner à la secrétaire qui se fera un plaisir d'acheminer votre message à la personne concernée. Il est de votre responsabilité d'activer les notifications pour le Mozaïk portail afin de recevoir les messages ainsi que les bulletins de votre enfant.

Veuillez noter que, durant le temps de présence de votre enfant en salle de classe, son enseignant n'est pas tenu de vous répondre. Donc, toute information urgente doit passer par le secrétariat.

MODIFICATION DES COORDONNÉES (TÉLÉPHONE, CHANGEMENT D'ADRESSE OU D'ADRESSE COURRIEL)

En tout temps, le parent ou le tuteur doit laisser un numéro de téléphone (maison, gardienne, voisin) où nous pouvons joindre quelqu'un, et ce, même si ce numéro n'est pas public. C'est un renseignement qui demeure à l'usage exclusif de l'école. Également, tout changement d'adresse, d'adresse courriel ou de numéro de téléphone doit être signifié au secrétariat.

COLLATION SANTÉ

Nous recommandons **fortement** que les élèves mangent des collations santé telles que : crudités, fruits, produits laitiers, produits céréaliers, etc. Aucun partage de collations n'est permis dû aux allergies.

ALLERGIES

Plusieurs élèves fréquentant l'école souffrent d'allergies sévères pouvant être fatales. L'allergie aux arachides et aux noix est plus difficile à contrôler en milieu scolaire. **Par mesure de sécurité pour protéger la vie des enfants allergiques, il est strictement interdit d'apporter à l'école et dans l'autobus des noix, arachides et leurs dérivés. Votre collaboration est essentielle pour la sécurité de nos élèves souffrant de ce type d'allergie.** De plus, il est fortement recommandé que l'enfant allergique porte son *auto-injecteur et/ou un bracelet médical sur lui*, en tout temps, pour sa propre sécurité. Un plan de soins sera établi en collaboration avec l'infirmière scolaire.

DÎNEURS

Les dîneurs doivent respecter les comportements attendus donnés par les surveillants du dîner. Les élèves qui bénéficient de l'accompagnement au transport ne peuvent pas dîner à l'école, sauf s'ils sont inscrits au service de garde. Aucun micro-ondes ni réfrigérateur n'est disponible pour les repas. Un service de traiteur est disponible.

MÉDICAMENTS

Il est défendu au personnel de l'école de donner quelque médicament que ce soit à un élève (ex : Tylenol, etc.). Cependant, si votre enfant souffre d'une maladie ou d'une allergie et qu'il doit prendre un médicament de façon régulière ou occasionnelle sur les heures de classe ou du service de garde, vous devez remplir le formulaire « Autorisation d'administration d'un médicament à l'école ».

DÉPART DURANT LES HEURES DE CLASSE

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter l'école durant les heures de classe sauf à la demande des parents. Ces derniers doivent alors informer **le secrétariat** par écrit ou par téléphone.

La personne qui vient chercher l'enfant doit:

- 1) se présenter au secrétariat;
- 2) s'identifier et attendre l'arrivée de l'enfant au secrétariat;
- 3) signer le registre pour le départ de l'enfant.

Il est suggéré de prendre les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou tout autre spécialiste, en dehors des heures de classe.

MODIFICATIONS AU DÉPART

Il est primordial d'informer **le secrétariat et le service de garde** à l'avance par courriel ou par téléphone lors d'un changement au départ de votre enfant.

Par exemple, si votre enfant prend toujours l'autobus et qu'il doit se rendre au service de garde, vous devez informer le service de garde pour le dépannage et en aviser le secrétariat.

VISITEURS

La porte de l'entrée principale de l'école est munie d'un système de porte automatique. Par mesure de sécurité, toute personne qui entre dans l'école doit se présenter au 2^e étage, au secrétariat **sans circuler ailleurs dans l'école avant d'en avoir l'autorisation**. La surveillance sur la cour s'effectue par le personnel de l'école. **En aucun temps, les parents ne sont autorisés à entrer sur la cour ou à intervenir auprès des élèves.**

MALADIE OU ACCIDENT

Si jamais votre enfant est victime d'un accident grave ou d'un malaise à l'école, une personne de l'école communiquera immédiatement avec vous afin que vous veniez le chercher dans les plus brefs délais. Il est donc très important d'avoir un numéro d'urgence. S'il y a impossibilité de vous joindre, nous prendrons les mesures qui s'imposent, et ce, à partir des renseignements consignés sur la fiche de santé de votre enfant, remplie au début de l'année scolaire. Il est très important que votre enfant avise son titulaire ou le spécialiste, de toute blessure ou tout malaise qui l'affecterait, surtout à une récréation ou au retour en classe.

Lorsque votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse ou d'une pédiculose, il est très important d'aviser la secrétaire de l'école ou l'enseignant. Il est essentiel de préciser le diagnostic, car nous devons prendre des mesures spéciales, notamment pour les poux.

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES (parents-accompagnateurs)

Nous devrons procéder à une vérification des antécédents judiciaires pour les parents qui superviseront un groupe d'élèves lors d'une activité éducative. Les documents relatifs à la demande de vérification des antécédents judiciaires doivent être complétés obligatoirement au secrétariat. Vous devrez également fournir 2 pièces d'identité. Un délai de 30 jours est à prévoir.

TENUE VESTIMENTAIRE :

Comme nous sommes un établissement scolaire, certaines règles d'éthique reliées à l'habillement sont à observer. De plus, afin d'assurer un environnement sécurisant et bienveillant à notre école, l'élève doit se vêtir de façon convenable, décente et non violente. Lorsque la tenue vestimentaire d'un élève est jugée non conforme, l'enfant en est avisé. Les parents seront avertis et pourraient devoir venir porter des vêtements conformes à leur enfant. **Les élèves doivent porter des vêtements appropriés selon la température. Veuillez noter que les enfants sortent aux récréations lors de pluie légère.**

Éducation physique

Pour les cours d'éducation physique, l'élève doit porter un pantalon ou un « short » long et un chandail de sport. Afin d'assurer la sécurité, le port d'espadrilles solides (sans semelles marquantes) est obligatoire dans le gymnase et à l'extérieur. Les espadrilles de style « skate » avec une semelle plate ne sont pas recommandées, tout comme les chaussures de style « Crocs ». De plus, nous suggérons que les élèves du 3^e cycle apportent un déodorant en bâton, ceux en aérosol ne sont pas permis.

TRANSPORT SCOLAIRE

Un élève qui ne respecte pas les règlements du transport reçoit une fiche d'incident. Selon la gravité du geste, au troisième avertissement, une suspension du transport pour une journée est prévue. S'il y a des infractions répétées, le dossier sera étudié, les suspensions seront prolongées et l'élève pourra éventuellement perdre le droit au transport scolaire. Également, l'élève qui prend l'autobus n'a pas la permission de retourner chez lui à pied sans l'autorisation écrite de ses parents. Le personnel ne sera pas tenu responsable si l'enfant décide de marcher.

MARCHEURS

Les enfants marcheurs sortent et entrent sur la cour par la zone autobus (rue Mondoux).

LES OBJETS INTERDITS À L'ÉCOLE ET DANS L'AUTOBUS:

Les objets suivants sont interdits, à moins d'une autorisation dans le cadre d'une activité spéciale :

- Appareils électroniques, montres intelligentes et **cellulaires**;
- Objets dangereux pouvant causer des blessures;
- Gomme à mâcher.

CIVISME :

En collaboration avec vous, les parents, tous les membres du personnel de l'école visent à favoriser le développement de relations interpersonnelles, harmonieuses et respectueuses ainsi que des stratégies, dont le vouvoiement, pour favoriser l'adoption de comportements empreints de civisme qui contribuent au bien-être de tous.

Dans cette optique, nous avons mis en place le programme d'enseignement des comportements pacifiques :

SOUTIEN AU CLIMAT PACIFIQUE

Dans le respect des valeurs (Bienveillance-engagement-plaisir), de notre vision et de notre mission, l'école des Apprentis-Sages met en place un programme de soutien au climat pacifique.

Ce programme de développement de compétences comportementales sera enseigné de façon explicite à votre enfant afin que celui-ci apprenne, sache et démontre des comportements pacifiques, attendus dans l'école. Ce programme est une approche positive de l'éducation. C'est par le renforcement positif (célébration des efforts), par des interventions éducatives et des interventions de mesures d'aide dont votre enfant pourra apprendre les règles et responsabilités de l'école. C'est en mettant en place ce système que votre enfant se sentira bien et en sécurité. Vous retrouverez donc, dans les matrices suivantes, les comportements attendus pour chaque aire commune de l'école. Vous remarquerez que les comportements sont liés à chacune de nos valeurs.

Matrice des aires extérieures

	<i>Cour d'école</i>	<i>Débarcadère</i>	<i>Autobus</i>
<i>Bienveillance</i>	<ul style="list-style-type: none">• Je respecte les autres dans leur espace de jeu.• J'utilise un langage respectueux envers les autres.• J'évite de crier inutilement durant les heures de classe et le cours d'éducation physique.• Je prends soin de l'environnement• Je prends soin du matériel.• Je respecte les consignes des surveillants.	<ul style="list-style-type: none">• Je respecte les consignes des adultes.• Je garde une bonne distance avec les autres.	<ul style="list-style-type: none">• Je suis poli envers l'adulte.• Je suis poli envers les élèves.• Je respecte les consignes de l'adulte.• Je laisse l'allée libre.
<i>Engagement</i>	<ul style="list-style-type: none">• J'arrête de jouer dès le son de la cloche.• Je prends mon rang rapidement.• Je garde mon rang.• Je regarde devant dans mon rang.• Je reste calme dans mon rang.• Je reste à l'intérieur des limites de la cour d'école.	<ul style="list-style-type: none">• Je circule sans perdre de temps.• Je prends mon rang calmement.• Je prends mon rang à l'endroit prévu.• J'attends mon tour pour monter dans l'autobus.	<ul style="list-style-type: none">• Lorsque j'entre dans l'autobus, je me dirige vers ma place.• Je m'assois rapidement.• Je reste assis pendant toute la durée du trajet, jusqu'à ce que l'autobus soit immobilisé.• Je garde les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus.
<i>Plaisir</i>	<ul style="list-style-type: none">• Je joue à des jeux pacifiques.• Je joue à des jeux sécuritaires pour moi et les autres.	<ul style="list-style-type: none">• Je respecte les autres dans mes gestes.• Je respecte les autres dans mes paroles.	<ul style="list-style-type: none">• Je discute calmement avec mes amis.• J'adopte un ton de voix.• J'utilise un langage approprié.

Matrice des aires intérieures :

	Corridors et cages d'escalier	Salle de toilettes	Gymnase (rassemblement)	Locaux service de garde	Locaux du dîner (gym et SDG)
Bienveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde le silence et je chuchote lorsque nécessaire durant les heures de classe. • Je suis calme. • Je parle à voix basse. • Je m'habille/ déshabille sans perdre mon temps. • Je respecte mon espace de casier ou crochet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde une certaine distance avec les autres pour respecter leur intimité. • J'attends mon tour. • Je garde les lieux propres. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'écoute la personne qui parle. • Je respecte ses consignes. • Je respecte l'espace des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je discute calmement tout en restant assis avec mes voisins. • Je respecte les consignes. • Je suis poli envers l'adulte. • Je suis poli envers les élèves. • Je prends soin du matériel. • Je prends soin de l'environnement. • Je me soucis des allergies alimentaires des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je discute calmement. • Je reste assis. • Je respecte les consignes. • Je suis poli envers l'adulte. • Je suis poli envers les élèves. • Je jette mes déchets à l'endroit approprié au moment demandé. • J'ai de bonnes manières à la table. • J'obtiens la permission avant de me déplacer. • Je me soucis des allergies alimentaires des autres.
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Je marche calmement sans perdre de temps • Je garde mes mains près de moi. • Avec mon groupe, je garde mon rang. • Je me déplace en marchant à droite du corridor ou de l'escalier. • Dans les escaliers, je monte et descends une marche à la fois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde le silence et je chuchote si nécessaire. • Je me lave les mains. • J'utilise les moments prévus pour aller à la salle de toilettes. • Je vais directement à la salle de toilettes lorsque j'y vais seul. • Je retourne en classe sans perdre de temps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je reste calme. • Je m'assois correctement à l'endroit désigné. • J'attends le signal de l'adulte avant de me lever et de quitter. • En cas de froid ou de pluie, je respecte les procédures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je mène à terme les projets et les activités proposés. • J'utilise correctement le matériel. • Je range le matériel. • Je demande la permission en tout temps pour sortir du local. • Je remets mes documents venant du service de garde à mes parents et vice-versa. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je récupère mes effets personnels. • Je garde mon environnement propre, au besoin je le nettoie. • Je demande la permission en tout temps pour sortir du local. • J'attends la présence de l'adulte responsable avant de rentrer dans le local. • Je mange mon repas dans le délai donné.
plaisir	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde mon espace à mon casier ou à mon crochet bien organisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde les lieux propres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis attentif à ce qui se passe. • Je participe. • J'applaudis adéquatement et j'arrête au moment approprié. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je participe aux activités proposées. • Je m'amuse tout en respectant les autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je reste assis calmement à ma place jusqu'au signal de l'adulte. • Lors des jours de pluie et de froid, je fais de bons choix de jeux.

Distinctions de termes utilisées dans notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Qu'est-ce que l'intimidation ?

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris, dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser ou opprimer. (Art. 13 LIP)



Qu'est-ce que la violence ?

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite (papier ou cyberespace), physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Art. 13 LIP)



Qu'est-ce qu'un conflit ?

Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou les mêmes valeurs. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut se régler par la négociation ou la médiation. (Art. 13 LIP)

Source des définitions : MEQ



Qu'est-ce que la colère ?

La colère est une émotion qui fait partie de la vie au même titre que la joie, la peine, l'anxiété, etc. C'est un signal d'alarme qui indique, que quelque chose dérange ou qu'un besoin n'est pas comblé. Il existe différentes façons d'exprimer la colère : la façon affirmative et respectueuse; la façon passive (comme le refoulement ou le fait d'encaisser sans parler), ainsi que la façon agressive.



Qu'est-ce que l'indiscipline ?

Les comportements d'indiscipline ne sont pas de nature offensive, mais ont, pour la plupart, une fonction défensive, comme un bouclier utilisé par l'élève pour protéger son image ou sa dignité. Les actes d'indiscipline peuvent avoir pour fonction : l'évitement; l'obstruction; la contestation des règles et des modalités de travail.

Qu'est-ce que la violence à caractère sexuel ?

« Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'**agression sexuelle**; Cette notion s'entend également de **toute autre inconduite** qui se manifeste par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à **connotation sexuelle non désiré**; Incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

Source des définitions : MEQ

Résumé de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Mesures de prévention :
Tout faire pour qu'il n'y ait pas d'intimidation

- Sensibilisation auprès des élèves et des parents.
- Enseignement explicite des comportements attendus.
- Ateliers sur l'intimidation et la violence.
- Utilisation de ressources externes (vidéo, intervenants...).
- Favoriser la collaboration et la communication avec la famille.

Dénonciation :
Au moment où un acte est constaté

- Écoute attentive de la part de l'intervenant.
- Assurer la sécurité des personnes impliquées.
- Prise de notes rapportant les faits.
- Analyse rigoureuse des faits.
- Communication avec les personnes concernées, ainsi que les parents.

Les actions prises :
Une fois que les actes rapportés ont été analysés

- Faire des suivis afin de s'assurer du bien-être des victimes, mesures de protection.
- Interventions particulières pour les élèves concernés (auteurs), mesures d'aide ou de sanction possible.
- Suivis réguliers.

Le plan de lutte contre la violence et l'intimidation, complet se retrouve sur le site web de notre école.